



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 24 AVRIL 2025

Affaire n° 09-20250424

Acquisition et migration d'une solution de messagerie électronique de type Cloud
Modification n° 2 au marché n° VI2024.88

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

25 avril 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 17 avril 2025

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 35
- représentés : 12
- absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-quatre avril à seize heures cinquante-trois minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Sylvie Jean-Baptiste, Daniel Maunier, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Daniel Maunier, Bernard Picardo par Mansour Zarif, Dominique Gonthier par Jean-Pierre Georger, Maurice Hoarau par Jean-Pierre Thérincourt, Marie-Claire Boyer par Sylvie Jean-Baptiste, Henri Fontaine par Marcelin Thélis, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Martine Corré par Antoine Lebian, Gilles Fontaine par Nathalie Bassire, Josian Soubaya Soundrom par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Étaient absents :

Jack Gence, Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 09-20250424

**Acquisition et migration d'une solution de messagerie électronique de type Cloud
Modification n° 2 au marché n° VI2024.88**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R.2194.2,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 mars 2025,

Vu le rapport n° 09-20250424 présenté au Conseil municipal du 24 avril 2025,

Considérant que par marché n° VI2024.88 notifié le 26 mars 2024, la commune du Tampon a confié l'« Acquisition et la migration d'une solution de messagerie électronique de type cloud » à la SAS GOWIZYOU - 18 RUE DE LONDRES -75009 PARIS, pour un montant maximum de 90 000 € HT pour la 1ère année et 60 000 € HT pour la 2ème et 3ème année,

Considérant que les prestations s'exécutent au moyen de bons de commande et sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires (BPU) aux quantités réellement exécutées,

Considérant qu'une modification n°1 sans incidence financière sur les montants maximums de l'accord-cadre, signée le 29 juillet 2024, a acté l'ajout de prix nouveaux au bordereau des prix unitaires,

Considérant que lors de la notification du marché en 2024, il était prévu une marge de 100 comptes disponibles par rapport au maximum historique,

Considérant qu'actuellement, il ne reste que 3 licences disponibles,

Considérant qu'au cours de l'exécution des prestations, il est apparu un besoin important de comptes de messagerie pour des agents qui n'en disposaient pas et pour le recrutement de nouveaux agents, à savoir notamment :

- 25 comptes supplémentaire à créer
- un besoin de 150 comptes de messagerie environ pour les agents qui n'en disposaient pas et aussi dans le cadre de recrutement de nouveaux agents,

Considérant que la continuité du service public rend nécessaire la poursuite de l'utilisation de l'accord-cadre, ce qui est uniquement envisageable par une augmentation du montant maximum de commandes par période annuelle afin d'acquérir des licences supplémentaires,

Considérant que la modification n° 2 a pour objet, en application de l'article R.2194.2 du Code de la commande publique, de porter à 80 000,00 HT le montant maximum des deuxième et troisième année d'exécution de l'accord-cadre, ce qui représente une augmentation de 33,33 %,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 24 avril 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions)

Article 1 d'approuver la modification n° 2 au marché n° VI2024.88 passé avec la société SAS GOWIZYOU,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe

Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune du Tampon
Service de la Commande Publique
256, rue Hubert Delisle – CS 32117
97831 LE TAMPON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché

GOWIZYOU SAS
18 rue de Londres
75009 PARIS
Tel : 01 83 62 62 92
contact@gowizyou.com

C - Objet du marché

■ Objet du marché:

ACQUISITION ET MIGRATION D'UNE SOLUTION DE MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE DE TYPE CLOUD

■ Numéro du marché: **VI2024.88**

■ Date de la notification du marché: **26 mars 2024**

■ Montant maximum annuel initial du marché: **90 000 € HT la première année et 60 000 HT pour les 2ème et 3ème années**

D - Objet de la modification du marché public.

■ Modifications :

Une modification n°1 sans incidence financière sur les montants maximums de l'accord-cadre, signée le 29 juillet 2024, a acté l'ajout de prix nouveaux au Bordereau des prix unitaires.

Au cours de l'exécution des prestations, il est apparu un besoin important de comptes de messagerie pour des agents qui n'en disposaient pas et pour le recrutement de nouveaux agents, à savoir notamment :

- 25 comptes supplémentaires à créer
- un besoin de 150 comptes de messagerie environ pour les agents qui n'en disposaient pas et aussi dans le cadre de recrutement de nouveaux agents.

La continuité du service public rend nécessaire la poursuite de l'utilisation de l'accord-cadre, ce qui est uniquement envisageable par une augmentation du montant maximum de commandes par période annuelle afin d'acquérir des licences supplémentaires.

Aussi, la modification n°2 a pour objet, en application de l'article R.2194.2 du Code de la commande publique, de porter à 80 000,00 HT le montant maximum des deuxième et troisième année d'exécution de l'accord-cadre, ce qui représente une augmentation de 33,33 %.

■ Incidence financière de la modification :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre:

NON OUI

Montant total de la modification du marché public : 20 000 HT supplémentaire pour la 2ème et la 3ème année

■ Autres clauses :

Toutes les autres dispositions du marché qui ne se trouvent pas modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

E - Signatures

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A :, le
Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public